

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE COOKSHIRE-EATON

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 4 NOVEMBRE 2024**

Session ordinaire du conseil tenue sous la présidence de monsieur le maire Mario Gendron le 4 novembre 2024 à 19 h 30 au 220, rue Principale Est et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil :

Monsieur Jean-Marc Dickenson, conseiller du district 1
Madame Cindy Duquette St-Louis, conseillère du district 2
Monsieur Roger Thibault, conseiller du district 3
Monsieur Marcel Charpentier, conseiller du district 4
Madame Daphné Raymond, conseillère du district 5
Madame Josée Pérusse, conseillère du district 6

Sont également présents, monsieur le directeur général Martin Tremblay et madame la greffière adjointe Françoise Ruel.

A. Présences et ouverture

B. Adoption de l'ordre du jour

C. Adoption de procès-verbaux

- 1) Séance ordinaire du 7 octobre 2024
- 2) Séance extraordinaire du 17 octobre 2024
- 3) Séance extraordinaire du 29 octobre 2024

D. Période de questions

E. Correspondance

F. Administration générale et financière

- 1) Comptes du mois.
- 2) Rapport d'activités financières sommaire au 31 octobre 2024.
- 3) Dépôt de l'état comparatif des revenus et dépenses pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2024 et des prévisions au 31 décembre 2024.
- 4) Budget 2025, activités de proximité et d'agglomération – Détermination de la date de l'étude et de l'adoption des prévisions budgétaires 2025 et du programme triennal des dépenses en immobilisations 2025-2026-2027.
- 5) Séances régulières du conseil de la Ville de Cookshire-Eaton et de l'Agglomération de Cookshire-Eaton pour l'année 2025 – Fixation des dates et heure.
- 6) Nomination du maire suppléant et d'un substitut pour l'année 2025.
- 7) Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) – Adhésion au logiciel de gestion municipale « Munys ».
- 8) Cain Lamarre s.e.n.c.r.l. – Paiement d'honoraires professionnels juridiques concernant divers dossiers.
- 9) Pavages Maska inc. – Paiement de la libération finale de la retenue contractuelle relatif aux travaux de resurfaçage partiel du chemin Spring (PAVL 2019-2024).

- 10) Forages Technic-Eau inc. – Paiement d'honoraires professionnels concernant les travaux pour l'aqueduc du secteur Johnville (PRIMEAU 2023-1).
- 11) Groupe Colas Quebec inc. – Paiement d'honoraires professionnels concernant l'approvisionnement en enrobés bitumineux.
- 12) Les entretiens M&S Létourneau – Paiement d'honoraires professionnels concernant les travaux de fauchage et débroussaillage en bordure de chemins municipaux.
- 13) Pavage Estrie-Beauce – Paiement d'honoraires professionnels concernant les travaux de pavage du chemin Fraser (excédent non affecté).
- 14) Promotek Groupe PG – Paiement d'honoraires professionnels concernant la production de rapports d'extraction des gravières et sablières pour l'année 2025.
- 15) Signel Services inc. – Paiement d'honoraires professionnels concernant l'acquisition de radars pédagogiques (PAFFSR 80%).
- 16) Tremblay Bois Mignault Lemay – Paiement d'honoraires professionnels juridiques relatifs à un litige en sécurité publique.
- 17) Recrutement ART inc. – Mandat de recrutement pour deux emplois cadres.
- 18) Installations informatiques pour la salle du conseil municipal – Adjudication de contrat.
- 19) FQM Assurances – Renouvellement de la couverture d'assurance de dommages pour l'année 2025.
- 20) Finaliste au Prix « Relève municipale » du Mérite municipal 2024 du MAMH – Représentation.

G. Aménagement et urbanisme

- 1) Ressources humaines – Embauche d'un agent de bureau temporaire.
- 2) Migration informatique relative à l'intégration du logiciel PG Solutions au Service de l'urbanisme et de l'environnement.
- 3) Schéma d'aménagement du territoire de la MRC du Haut-Saint-François – Vision stratégique.
- 4) Premier Tech Eau et Environnement Ltée – Adjudication de contrat relatif au traitement des eaux usées.
- 5) Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) – Autorisation de lotissement d'un immeuble situé au 45-51, chemin de la Montagne, secteur Cookshire (partie du lot 4 486 332).
- 6) Services d'ingénierie de la FQM – Entente pour la codification administrative du Règlement de zonage numéro 286-2021 et divers services techniques.

H. Communications et vie communautaire

I. Travaux publics

- 1) Ressources humaines – Embauche d'un contremaître.
- 2) Ressources humaines – Embauche d'un agent de bureau permanent.
- 3) Entretien des plates-bandes pour l'année 2024 – Suivi de facturation de services.
- 4) Flotte de véhicules – Réparation de deux différentiels pour le camion numéro 33-07.
- 5) Cookshire Elementary School – Reconnaissance pour sa sélection au « Mouvement j'y participe! » relatif au compostage.
- 6) Dénéigement pour l'année 2024-2025 – Adjudication de contrats pour :
 - a. le secteur Cookshire;
 - b. le secteur Johnville;
 - c. les secteurs Sawyerville et Eaton Corner;
 - d. le chemin Lennon.

J. Sécurité publique, activités d'agglomération

K. Proposition(s) des membres du conseil

L. Avis de motion

- 1) Règlement numéro 367-2024 amendant le *Règlement de zonage numéro 286-2021* concernant les revêtements prohibés :
 - a. Avis de motion;
 - b. Adoption du projet de règlement;
 - c. Délégation de pouvoir pour l'assemblée publique de consultation.

M. Étude et adoption de règlements

N. Varia

- 1) Chambre de commerce du Haut-Saint-François – Invitation au 5 à 7 des Fêtes.
- 2) Relève Agricole de l'Estrie – Invitation au souper bénéfice 2025.
- 3) Virage Santé mentale – Aide financière pour l'année 2025.

O. Période de questions

P. Ajournement ou levée de la séance

A. Présences et ouverture par le maire et président d'assemblée

La greffière adjointe certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 328 de la *Loi sur les cités et villes* ou que les membres ont renoncé par écrit à cet avis.

En conséquence, les membres présents à l'ouverture de la séance formant le quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement convoquée et constituée par le président d'assemblée, monsieur le maire Mario Gendron.

B. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2024-11-9909

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu que le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 novembre 2024 tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C. Adoption de procès-verbaux

- 1) Séance ordinaire du 7 octobre 2024

Résolution 2024-11-9910

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Dickenson, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 octobre 2024 soit adopté tel que remis à chaque membre du conseil municipal, avec dispense de lecture considérant qu'une copie a été dûment distribuée à tous les membres de ce conseil individuellement avant la tenue

de la présente séance et que tous s'en déclarent satisfaits et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2) Séance extraordinaire du 17 octobre 2024

Résolution 2024-11-9911

Il est proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 octobre 2024 soit adopté tel que remis à chaque membre du conseil municipal, avec dispense de lecture considérant qu'une copie a été dûment distribuée à tous les membres de ce conseil individuellement avant la tenue de la présente séance et que tous s'en déclarent satisfaits et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) Séance extraordinaire du 29 octobre 2024

Résolution 2024-11-9912

Il est proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 octobre 2024 soit adopté tel que remis à chaque membre du conseil municipal, avec dispense de lecture considérant qu'une copie a été dûment distribuée à tous les membres de ce conseil individuellement avant la tenue de la présente séance et que tous s'en déclarent satisfaits et renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

D. Période de questions

- 1) Un journaliste au Journal Le Haut-Saint-François questionne le conseil s'il y a eu une augmentation de population au cours des dernières années et quelle est son influence sur le budget. Le conseil verra à lui soumettre les données.

E. Correspondance

Résolution 2024-11-9913

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu de déposer aux archives municipales la liste de correspondance du conseil municipal pour le mois d'octobre 2024, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

F. Administration générale et financière

- 1) Comptes du mois.

Résolution 2024-11-9914

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et des autorisations de paiement de comptes

en regard des décisions prises dans le cadre de la séance ordinaire du 4 novembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits et aux dépenses autorisés par le conseil municipal en vertu de la délégation du directeur général;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu d'approuver la liste des comptes à payer telle que présentée et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2) Rapport d'activités financières sommaire au 31 octobre 2024.

Résolution 2024-11-9915

Il est proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu de déposer aux archives municipales le rapport d'activités financières sommaire de la Ville de Cookshire-Eaton au 31 octobre 2024, tel que préparé par la trésorière et recommandé par le comité des finances.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 3) Dépôt de l'état comparatif des revenus et dépenses pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2024 et des prévisions au 31 décembre 2024.

Résolution 2024-11-9916

Il est proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu d'autoriser le dépôt au conseil municipal de l'état comparatif des revenus et dépenses pour la période du 1^{er} janvier au 30 septembre 2024 et des prévisions au 31 décembre 2024 tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 4) Budget 2025, activités de proximité et d'agglomération – Détermination de la date de l'étude et de l'adoption des prévisions budgétaires 2025 et du programme triennal des dépenses en immobilisations 2025-2026-2027.

Résolution 2024-11-9917

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu :

QUE le conseil de la Ville de Cookshire-Eaton se réunisse le 16 décembre 2024 à 19 h 30, à l'Hôtel de Ville, pour l'étude et l'adoption des prévisions budgétaires 2025 et du programme triennal des dépenses en immobilisations 2025-2026-2027;

QUE le conseil de l'Agglomération de Cookshire-Eaton se réunisse le 16 décembre 2024 à 19 h 00, à l'Hôtel de Ville, pour l'Étude et l'adoption des prévisions budgétaires 2025 et du programme triennal des dépenses en immobilisations 2025-2026-2027;

QUE la fixation de la séance du conseil de l'Agglomération soit conditionnelle à son approbation lors de sa séance du 11 novembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 5) Séances régulières du conseil de la Ville de Cookshire-Eaton pour l'année 2025 – Fixation des dates et heure.

Résolution 2024-11-9918

Il est proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu de fixer, selon les dispositions de la *Loi sur les compétences municipales*, la date et l'heure des séances ordinaires pour l'année 2025 du conseil de la Ville de Cookshire-Eaton comme suit :

Date	Heure
6 janvier 2025	19 h 30
3 février 2025	19 h 30
3 mars 2025	19 h 30
7 avril 2025	19 h 30
5 mai 2025	19 h 30
2 juin 2025	19 h 30
7 juillet 2025	19 h 30
4 août 2025	19 h 30
8 septembre 2025	19 h 30
6 octobre 2025	19 h 30
3 novembre 2025	19 h 30
1 ^{er} décembre 2025	19 h 30

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 6) Nomination d'un maire suppléant et d'un substitut pour l'année 2025.

Résolution 2024-11-9919

Il est proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu :

DE nommer le conseiller Jean-Marc Dickenson pour agir comme maire suppléant et remplaçant au conseil des maires de la MRC du Haut-Saint-François pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025;

DE nommer la conseillère Josée Pérusse à titre de substitut en cas d'empêchement du maire suppléant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 7) Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) – Adhésion au logiciel de gestion municipale « Munys ».

Résolution 2024-11-9920

Il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Roger Thibault et résolu d'autoriser le paiement au montant de 465,65 \$ (taxes incluses) à l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'adhésion à son logiciel de gestion municipale « Munys », dont la responsabilité est affectée au greffier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 8) Cain Lamarre s.e.n.c.r.l. – Paiement d'honoraires professionnels juridiques concernant divers dossiers.

Résolution 2024-11-9921

Il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Jean-Marc Dickenson et résolu d'autoriser le paiement au montant de 2 932,36 \$ (taxes incluses) pour les honoraires professionnels juridiques de Cain Lamarre, s.e.n.c.r.l., définis comme suit :

Objet	Montant
1. Litige juridique – Règlementation municipale (zonage).	522,20 \$
2. Ressources humaines – Renouvellement de la convention collective des pompiers	2 410,16 \$
Total :	2 932,36 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 9) Pavages Maska inc. – Paiement de la libération finale de la retenue contractuelle relatif aux travaux de resurfaçage partiel du chemin Spring (PAVL 2019-2024).

Résolution 2024-11-9922

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu d'autoriser le paiement au montant de 13 238,63 \$ (taxes incluses) pour les honoraires professionnels de Pavages Maska inc. concernant la libération finale de la retenue contractuelle relatif aux travaux de resurfaçage partiel du chemin Spring.

Cette dépense est financée par le Programme d'aide à la voirie locale du ministère des Transport (PAVL 2019-2024).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 10) Forages Technic-Eau inc. – Paiement d'honoraires professionnels concernant les travaux pour l'aqueduc du secteur Johnville (PRIMEAU 2023-1).

Résolution 2024-11-9923

Il est proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu d'autoriser le paiement au montant de 6 898,50 \$ (taxes incluses) pour les honoraires professionnels de Forages Technic-Eau inc. concernant les travaux pour l'aqueduc du secteur Johnville.

Cette dépense est financée par le Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU 2023-1).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 11) Groupe Colas Quebec inc. – Paiement d'honoraires professionnels concernant l'approvisionnement en enrobés bitumineux.

Résolution 2024-11-9924

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu d'autoriser le paiement au montant de 17 313,64 \$ (taxes incluses) pour les honoraires professionnels de Groupe Colas Quebec inc. concernant l'approvisionnement d'enrobés bitumineux pour divers chemins municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 12) Les entretiens M&S Létourneau – Paiement d'honoraires professionnels concernant les travaux de fauchage et débroussaillage en bordure de chemins municipaux.

Résolution 2024-11-9925

Il est proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu d'autoriser le paiement au montant de 37 849,78 \$ (taxes incluses) pour les honoraires professionnels de Les Entretiens M&S Létourneau concernant les travaux de fauchage et débroussaillage en bordure de chemins municipaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 13) Pavage Estrie-Beauce – Paiement d'honoraires professionnels concernant les travaux de pavage du chemin Fraser (excédent non affecté).

Résolution 2024-11-9926

Il est proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu d'autoriser le paiement au montant de 27 346,80 \$ (taxes incluses) pour les honoraires professionnels de Pavage Estrie-Beauce concernant les travaux de pavage du chemin Fraser.

Cette dépense est financée par l'excédent non affecté de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 14) Promotek Groupe PG – Paiement d'honoraires professionnels concernant la production de rapports d'extraction des gravières et sablières pour l'année 2025.

Résolution 2024-11-9927

Il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Jean-Marc Dickenson et résolu d'autoriser le paiement au montant de 16 255,17 \$ (taxes incluses) pour les honoraires professionnels de Promotek Groupe PG concernant la production de rapports d'extraction des gravières et sablières pour l'année 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 15) Signel Services inc. – Paiement d'honoraires professionnels concernant l'acquisition de radars pédagogiques (PAFFSR 80%).

Résolution 2024-11-9928

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Jean-Marc Dickenson et résolu d'autoriser le paiement au montant de 6 828,60 \$ (taxes incluses) pour les honoraires professionnels de Signel Services inc. concernant l'acquisition de radars pédagogiques.

Cette dépense est financée à un taux de 80 % par le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 16) Tremblay Bois Mignault Lemay – Paiement d'honoraires professionnels juridiques relatifs à un litige en sécurité publique.

Résolution 2024-11-9929

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu d'autoriser le paiement au montant de 5 398,14 \$ (taxes incluses) pour les honoraires professionnels juridiques de Tremblay Bois Mignault Lemay relatifs à un litige en sécurité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17) Recrutement ART inc. – Mandat de recrutement pour deux emplois cadres.

Résolution 2024-11-9930

CONSIDÉRANT la croissance de l'organisation administrative municipale;

CONSIDÉRANT la nécessité de redéfinir les activités et besoins de chacun des services municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville procède à une réorganisation administrative;

CONSIDÉRANT QUE cette réorganisation amène notamment la création des deux emplois suivants :

- une ressource spécialisée en ingénierie pour le Bureau de projets et
- une autre spécialisée en Ressources humaines;

CONSIDÉRANT la proximité de ces emplois avec la direction générale, ses orientations stratégiques et l'étroite collaboration avec les directions de tous les départements municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les postes nécessitent des services spécialisés afin d'assurer la représentativité des besoins et la maximisation des procédures d'embauche;

CONSIDÉRANT la recommandation de la trésorière;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu d'autoriser le directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, l'entente avec Recrutement ART inc. pour l'embauche de deux emplois cadres, soit un en ingénierie pour le Bureau de projets et un spécialisé en Ressources humaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

18) Installations informatiques pour la salle du conseil municipal – Adjudication de contrat.

Résolution 2024-11-9931

CONSIDÉRANT qu'à la fermeture de l'appel d'offres pour l'installation d'équipements informatiques dans la salle du conseil municipal, les soumissionnaires suivants ont déposé une offre :

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)
EP-Multimedia	11 648,12 \$
Videokom Solutions vidéo	12 444,90 \$

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier,

appuyé par le conseiller Roger Thibault et résolu d'adjuger les contrats pour l'installation d'équipements informatiques dans la salle du conseil municipal au montant de 11 648,12 \$ à EP-Multimedia, conformément à sa soumission datée du 22 septembre 2024 et aux documents d'appel d'offres.

Le directeur général est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, tout document afférent à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19) FQM Assurances – Renouvellement de la couverture d'assurance de dommages pour l'année 2025.

Résolution 2024-11-9932

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Josée Pérusse, il est résolu d'autoriser le paiement de 192 559,40 \$ (taxes incluses) à FQM Assurances pour le renouvellement de la couverture d'assurance de dommages pour l'année 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20) Finaliste au Prix « Relève municipale » du Mérite municipal 2024 du MAMH – Représentation.

Résolution 2024-11-9933

CONSIDÉRANT la cérémonie de divers prix de reconnaissance annuellement par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Cookshire-Eaton a soumis la candidature de madame Anick Fredette pour le prix « Relève municipale 2024 » visant à souligner l'apport fondamental de salariés municipaux de moins de 35 ans, qui se démarquent par leurs initiatives, leur dynamisme et leur engagement exceptionnel ou par la mise en place d'un projet particulier dans leur municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la candidate fut retenue à titre de finaliste;

CONSIDÉRANT QUE la divulgation du récipiendaire aura lieu à l'Assemblée nationale du Québec le jeudi 21 novembre prochain en soirée;

CONSIDÉRANT l'invitation à la finaliste, son accompagnateur et un représentant de la Ville;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu :

DE féliciter madame Anick Fredette pour cette reconnaissance prestigieuse, illustrant son dévouement envers le territoire de Cookshire-Eaton et son voisinage dans le Haut-Saint-François;

DE nommer le maire à titre de représentant de la Ville pour accompagner la finaliste lors de cet événement, la mairesse suppléante Daphné Raymond agissant à titre de substitut au maire;

D'autoriser le remboursement des dépenses kilométriques et d'hébergement aux fins de ces participations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

G. Aménagement et urbanisme

- 1) Ressources humaines – Embauche d'un agent de bureau temporaire.

Résolution 2024-11-9934

CONSIDÉRANT le départ temporaire d'un agent de bureau permanent principalement affecté au Service de l'urbanisme et de l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE la procédure de remplacement a été régulièrement suivie;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu de retenir les services du candidat numéro AD-LECMEL à titre d'agent de bureau occasionnel, rétroactivement au 28 octobre 2024, selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2) Migration informatique relative à l'intégration du logiciel PG Solutions au Service de l'urbanisme et de l'environnement.

Résolution 2024-11-9935

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Jean-Marc Dickenson et résolu d'autoriser le paiement au montant de 3 483,97 \$ à Elli Complice TI concernant la migration des activités informatiques du Service de l'urbanisme et de l'environnement.

Le directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, tout document afférent à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 3) Schéma d'aménagement du territoire de la MRC du Haut-Saint-François – Vision stratégique.

Résolution 2024-11-9936

Appui pour le projet d'énoncé de vision stratégique de la MRC

CONSIDÉRANT QUE la MRC a signifié à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, par sa résolution numéro 2024-02-539 adoptée le 21 février 2024, son intention d'entreprendre le processus de révision de son SAD;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 2.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ c. A-19.1), ci-après citée « la Loi », la MRC est tenue de maintenir en vigueur, en tout temps, un énoncé de sa vision stratégique du développement culturel, économique, environnemental et social de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'énoncé a été adopté le 16 octobre 2024 par la MRC selon sa résolution numéro 2024-10-720;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 2.6 de la Loi, la MRC a transmis aux municipalités de son territoire le projet d'énoncé;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 2.7 et 2.20 de la Loi, les municipalités disposent d'un délai de 120 jours afin de transmettre à la MRC leurs commentaires par rapport au projet d'énoncé;

CONSIDÉRANT QUE dans une optique de démarche concertée, la MRC trouve important que la municipalité se prononce sur ce projet d'énoncé;

CONSIDÉRANT QUE la MRC présente également le projet d'énoncé à sa population (7 novembre) ainsi qu'aux organismes partenaires du territoire (24 octobre) et que ces derniers ont l'opportunité d'apporter leurs commentaires lors de ces présentations;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité juge que la démarche de consultations réalisée par la MRC auprès de la collectivité ainsi que le projet d'énoncé qui en résulte permet de bien définir les enjeux à venir;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'énoncé tient compte des préoccupations et des valeurs émises par la collectivité;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'énoncé proposé définit un langage rassembleur pour le développement culturel, économique, social et environnemental de la collectivité et qu'à cet effet, la municipalité adhère aux grands principes faisant partie prenante de ce dernier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu que la Ville de Cookshire-Eaton se positionne en accord avec le projet d'énoncé de vision stratégique de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 4) Premier Tech Eau et Environnement Ltée – Adjudication de contrat relatif au traitement des eaux usées.

Résolution 2024-11-9937

Il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu d'autoriser le directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, l'offre de services de Premier Tech Eau et Environnement relative à l'entretien des systèmes de traitement des eaux usées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 5) Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) – Autorisation de lotissement d'un immeuble situé au 45-51, chemin de la Montagne, secteur Cookshire (partie du lot 4 486 332).

Résolution 2024-11-9938

CONSIDÉRANT QUE la demande numéro 24-PPCMOI-01 relativement au projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) des immeubles situés au 45-51, chemin de la Montagne, secteur Cookshire (lot 4 486 332) a été autorisée par la résolution numéro 2024-05-9636 le 28 mai 2024;

CONSIDÉRANT QUE la procédure d'acceptation de cette demande a été régulièrement suivie;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise une utilisation autre que l'agriculture et un lotissement;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation résidentielle de la propriété, autrefois aux fins d'une institution religieuse, demeure inchangée;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis et résolu d'autoriser la demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin qu'une partie des immeubles situés au 45-51, chemin de la Montagne, secteur Cookshire (partie du lot 4 486 332) soit lotie et utilisée à des fins qu'autres qu'agricoles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 6) Services d'ingénierie de la FQM – Entente pour la codification administrative du *Règlement de zonage numéro 286-2021* et divers services techniques.

Résolution 2024-11-9939

Entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM

ATTENDU QUE la FQM a mis en place un service de l'Ingénierie, des infrastructures et de l'adaptation aux changements climatiques pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

ATTENDU QUE la Ville désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l'ensemble des municipalités désirant utiliser de tels services de la FQM;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil autorise que la Ville utilise les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, qu'à cette fin, que la Ville conclue une entente avec la FQM;

QUE le maire et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, l'entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicable pour l'ensemble des municipalités;

QUE la greffière adjointe soit autorisée à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

H. Communications et vie communautaire

Aucun élément.

I. Travaux publics

- 1) Ressources humaines – Embauche d'un contremaître.

Résolution 2024-11-9940

CONSIDÉRANT la croissance de l'organisation administrative municipale;

CONSIDÉRANT la nécessité de redéfinir les activités et besoins de chacun des services municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la Ville procède à une réorganisation administrative;

CONSIDÉRANT QUE cette réorganisation amène notamment l'ouverture d'un poste cadre à titre de contremaître au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu :

DE retenir les services du candidat numéro TP-RUEBER à titre de contremaître à compter des présentes, conformément à la Politique du personnel cadre de la Ville;

D'autoriser le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, le contrat de travail joint à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2) Ressources humaines – Embauche d'un agent de bureau permanent.

Résolution 2024-11-9941

CONSIDÉRANT la promotion d'un agent de bureau permanent affecté au Service des travaux publics à un autre service municipal;

CONSIDÉRANT QUE la procédure de remplacement a été régulièrement suivie;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Marcel Charpentier, appuyé par le conseiller Jean-Marc Dickenson et résolu de retenir les services du candidat numéro AD-GAUKAR à titre d'agent de bureau permanent à temps complet, rétroactivement au 14 octobre 2024, selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) Entretien des plates-bandes pour l'année 2024 – Suivi de facturation de services.

Reporté.

4) Flotte de véhicules – Réparation de deux différentiels pour le camion numéro 33-07.

Résolution 2024-11-9942

CONSIDÉRANT la nécessité de réparer deux différentiels du camion numéro 33-07;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par la conseillère Daphné Raymond, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu d'autoriser le paiement au montant de 9 857,68 \$ à Procamestrie (9142-7872 Québec inc.) pour la réparation de deux différentiels pour le camion numéro 33-07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 5) Cookshire Elementary School – Reconnaissance pour sa sélection au « Mouvement j'y participe! » relatif au compostage.

Résolution 2024-11-9943

CONSIDÉRANT la sélection de la classe de 3^e année de l'école primaire anglophone du secteur Cookshire au « Mouvement j'y participe ! »;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal encourage le développement durable de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE ce prix encourage le compostage au sein d'un organisme éducatif du milieu;

CONSIDÉRANT QUE l'apprentissage de la protection de l'environnement dès un bas âge influence positivement le milieu;

CONSIDÉRANT la recommandation de l'agente aux Travaux publics responsable de la gestion des matières résiduelles;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu d'autoriser une aide financière au montant de 200 \$ à la classe de 3^e année de l'école primaire anglophone du secteur Cookshire afin de promouvoir et reconnaître ses efforts de valorisation des matières résiduelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 6) Dénégement pour l'année 2024-2025 – Adjudication de contrats pour :
- le secteur Cookshire;
 - le secteur Johnville;
 - les secteurs Sawyerville et Eaton Corner;
 - le chemin Lennon.

Résolution 2024-11-9944

CONSIDÉRANT qu'à la fermeture de l'appel d'offres pour le déneigement du chemin Lennon, des secteurs Cookshire, Johnville, Sawyerville et Eaton Corner pour la saison hivernale 2024-2025, les soumissionnaires suivants ont déposé une offre :

Soumissionnaires	Prix (taxes incluses)			
	Cookshire	Johnville	Sawyerville / Eaton Corner	Chemin Lennon
Entreprise Passion Vert	4 133,35 \$		11 267,55 \$	
Entreprise Kourtel	2 299,50 \$		5 852,23 \$	
Excavation Kevin		11 440,01 \$		

Bouchard				
Les Entretiens M&S Létourneau		9 025,54 \$		1 724,63 \$

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Jean-Marc Dickenson, appuyé par le conseiller Roger Thibault et résolu d’adjuger les contrats pour le déneigement de la saison hivernale 2024-2025 comme suit :

- pour le secteur Cookshire, un montant de 2 299,50 \$ à Entreprise Kourtel, conformément à sa soumission datée du 31 octobre 2024 et aux documents d’appel d’offres;
- pour le secteur Johnville, un montant de 9 025,54 \$ à Les Entretiens M&S Létourneau, conformément à sa soumission datée du 29 octobre 2024 et aux documents d’appel d’offres;
- pour les secteurs Sawyerville et Eaton Corner, un montant de 5 852,23 \$ à Entreprise Kourtel, conformément à sa soumission datée du 31 octobre 2024 et aux documents d’appel d’offres;
- pour le chemin Lennon, un montant de 1 724,63 \$ à Les Entretiens M&S Létourneau, conformément à sa soumission datée du 29 octobre 2024 et aux documents d’appel d’offres.

Le directeur du Service des travaux publics est autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Cookshire-Eaton, tout document afférent à la présente résolution.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

J. Sécurité publique, activités d’agglomération

Rappel de l’assemblée du conseil de l’Agglomération de Cookshire-Eaton le lundi 11 novembre 2024 à compter de 19 h 00 à l’hôtel de ville.

K. Proposition(s) des membres du conseil

Aucune.

L. Avis de motion

- 1) Règlement numéro 367-2024 amendant le *Règlement de zonage numéro 286-2021* concernant les revêtements prohibés :

- a. Avis de motion;

Résolution 2024-11-9945

Avis de motion est donné par le conseiller Marcel Charpentier qu’il présentera à une prochaine séance un règlement amendant le *Règlement de zonage numéro 286-2021 de la Ville de Cookshire-Eaton*.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de zonage concernant les revêtements prohibés.

De plus, afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents. La

copie du projet de règlement jointe au présent avis de motion fait partie intégrante du présent règlement.

b. Adoption du projet de règlement;

Résolution 2024-11-9946

Il est proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu d'adopter le projet de *Règlement numéro 367-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 286-2021 concernant les revêtements prohibés*.

Le présent projet de règlement numéro 367-2024 aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin de permettre l'utilisation de matériau de revêtement en toile de polyéthylène pour certains bâtiments complémentaires d'usage agricole, industriel ou public.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De plus, une assemblée publique de consultation sera tenue ultérieurement à l'Hôtel de Ville de Cookshire-Eaton. Lors de cette assemblée de consultation, il sera expliqué le projet de règlement et les conséquences de son adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

c. Délégation de pouvoir pour l'assemblée publique de consultation.

Résolution 2024-11-9947

CONSIDÉRANT qu'en vertu du 1^{er} alinéa de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une ville doit tenir une assemblée publique sur un projet de règlement par l'intermédiaire du maire ou d'un autre membre du conseil désigné par le maire;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du 2^e alinéa du même article, le conseil fixe la date, l'heure et le lieu de l'assemblée; il peut également déléguer tout ou partie de ce pouvoir au greffier de la municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par le conseiller Marcel Charpentier et résolu, conformément au 2^e alinéa de l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, de déléguer à la greffière adjointe le pouvoir de présider et fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation sur le projet de *Règlement numéro 367-2024 amendant le Règlement de zonage numéro 286-2021 concernant les revêtements prohibés*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Étude et adoption de règlements

Aucun.

N. Varia

- 1) Chambre de commerce du Haut-Saint-François – Invitation au 5 à 7 des Fêtes.

Résolution 2024-11-9948

Il est proposé par la conseillère Josée Pérusse, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu de nommer la conseillère Josée Pérusse et, à titre de substitut, le maire Mario Gendron, afin de représenter la Ville de Cookshire-Eaton lors du 5 à 7 des Fêtes de la Chambre de commerce du Haut-Saint-François le 14 novembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 2) Relève Agricole de l'Estrie – Invitation au souper bénéfice 2025.

Résolution 2024-11-9949

Il est proposé par la conseillère Cindy Duquette St-Louis, appuyé par la conseillère Daphné Raymond et résolu de nommer le conseiller Jean-Marc Dickenson et son accompagnateur afin de représenter la Ville de Cookshire-Eaton lors du souper bénéfice de la Relève Agricole de l'Estrie le 21 février 2025 au Centre communautaire Johnville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- 3) Virage Santé mentale – Aide financière pour l'année 2025.

Résolution 2024-11-9950

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière pour l'année 2024 de l'organisme Virage Santé mentale;

CONSIDÉRANT la gratuité des services offerts par l'organisme à l'ensemble des citoyens de la MRC du Haut-Saint-François;

CONSIDÉRANT la gratuité de location de salles municipales offerte aux organismes sans but lucratif reconnus par la Ville de Cookshire-Eaton;

CONSIDÉRANT l'enregistrement à titre de personne morale sans but lucratif de l'organisme (NEQ 1142188441);

CONSIDÉRANT les retombées sociales pour le territoire;

CONSIDÉRANT la politique d'aide financière de la Ville;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Roger Thibault, appuyé par la conseillère Josée Pérusse et résolu :

D'allouer une aide financière au montant de 500 \$ à l'organisme Virage Santé mentale pour ses activités de l'année 2025;

DE reconnaître l'organisme Virage Santé mentale afin qu'il bénéficie de la gratuité offerte aux organismes sans but lucratif, conformément à la *Politique de location de salles municipales et infrastructures sportives* en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

O. Période de questions

- 1) Un journaliste du Journal régional Le Haut-Saint-François demande une rencontre avec la finaliste du prix Relève municipale 2024 du MAMH. Le Service des communications verra au suivi pour ce faire.
- 2) Un citoyen questionne le conseil quant aux points F.12 et F.15. Pour les radars pédagogiques, il est demandé d'assurer une rotation des installations considérant la différence des radars acquis.

P. Ajournement ou levée de la séance

Résolution 2024-11-9951

Il est proposé par le conseiller Jean-Marc Dickenson et résolu que la séance soit levée à 20 h 02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Mario Gendron
Maire

Françoise Ruel
Greffière adjointe

PROJET